

MAIRIE LÈGE
CAP FERRET



RISQUES MAJEURS



PREVENIR LES INCENDIES DE FORET

RÉUNION PUBLIQUE
30 MAI 2024



ORDRE DU JOUR

→ **Les actions conduites par la Commune et ses partenaires**

✓ Echanges

→ **Les obligations légales de débroussaillage : ONF**

✓ Echanges



LE PLAN D'ACTION PORTE PAR LA COMMUNE

→ 4 axes

- ✓ Prévenir
- ✓ Alerter
- ✓ Secourir
- ✓ Evacuer



→ Programme réalisé avec les partenaires :
SDIS, ONF, DFCI, Etat, Gendarmerie...

PREVENTION - DÉBROUSSAILLEMENT

VISITES DE TERRAIN VILLE & SDIS > IDENTIFICATION DES SECTEURS PRIORITAIRES



**Parcelles privées : courrier OLD
& accompagnement des
services**
(135 visites terrain en 3 ans)



**75 parcelles municipales
débroussaillées
(dont 25 en 2024)**



**Parcelles publiques
(ONF, Département) :**
garde feu, route du Truc Vert,
route du Grand Crohot

LA PREVENTION – SECURISER LE MASSIF

**Barrières bois & signalétique
sur toutes les pistes forestières
DFCI & communales (45)**



**Ouverture de chemins
forestiers dans le massif
(30 km)**

LA PREVENTION – SECURISER LE MASSIF



Acquisition d'un drone et formation
des équipes pour surveillance

Patrouilles coordonnées de surveillance
du massif forestier



SECOURIR – FACILITER L'ACCÈS DES SECOURS



Elargissement et
rénovation
des accès

Création d'aires
de retournement et
de postes de pompage



Nouvelle signalétique :
alimentation en eau, pistes
DFCI, points de rassemblement



LA PREVENTION – NOUVEAU DICRIM

DOCUMENT À CONSERVER



DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

Connaitre les risques majeurs
et les bons comportements

Distribution 11 800 boites aux lettres

Mis à disposition lieux publics et en ligne

INFORMATION & SENSIBILISATION



Ville de Lège-Cap Ferret
Publié par Julie Passeng · 20 h ·

En cas d'alerte incendie, savez-vous comment vous informer? sur votre téléphone. Et retrouvez toutes les informations officielles liées à ce sujet sur le site de la Mairie Lège-Cap Ferret.

RISQUE INCENDIE : Tenez-vous informé !

ACCES-GEDICOM.COM

🔥 Risques incendie: Soyez alerté

Voir les statistiques et les publicités

En savoir plus

Booster la publication

Ville de Lège-Cap Ferret
Sponsorisée ·

Profitez des beaux jours pour vous b... Voir plus

La forêt est aussi belle que fragile, préservons-la !

ville-lege-capferret.fr

Balade en forêt en toute sécurité

En savoir plus

L'ALERTE : BORNES

9 bornes au cœur du massif

Message de vigilance

Message d'alerte



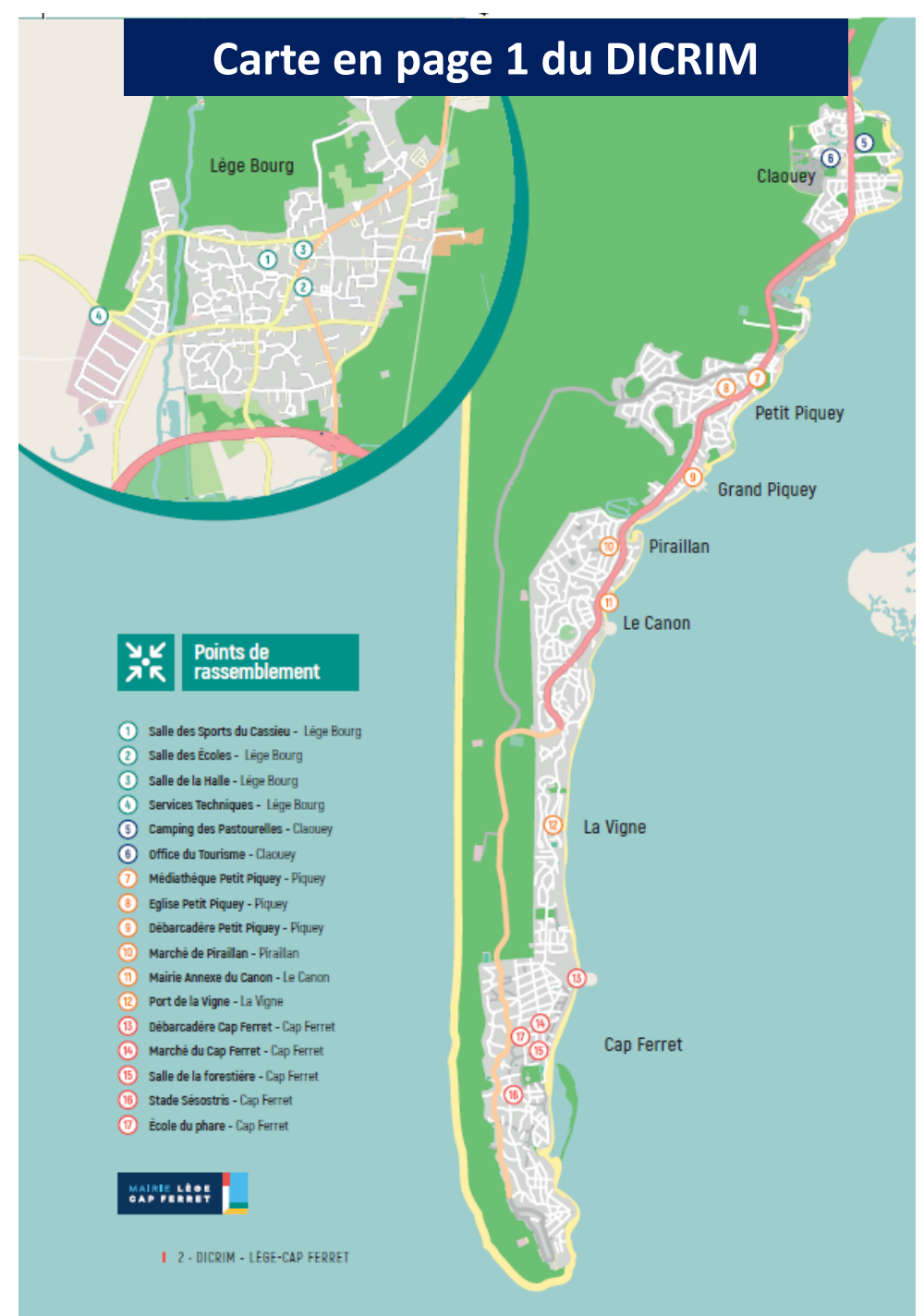
L'EVACUATION



Sectorisation de la presqu'île

17 Points de rassemblement

Plan d'évacuation par voie maritime



MAIRIE LÈGE
CAP FERRET

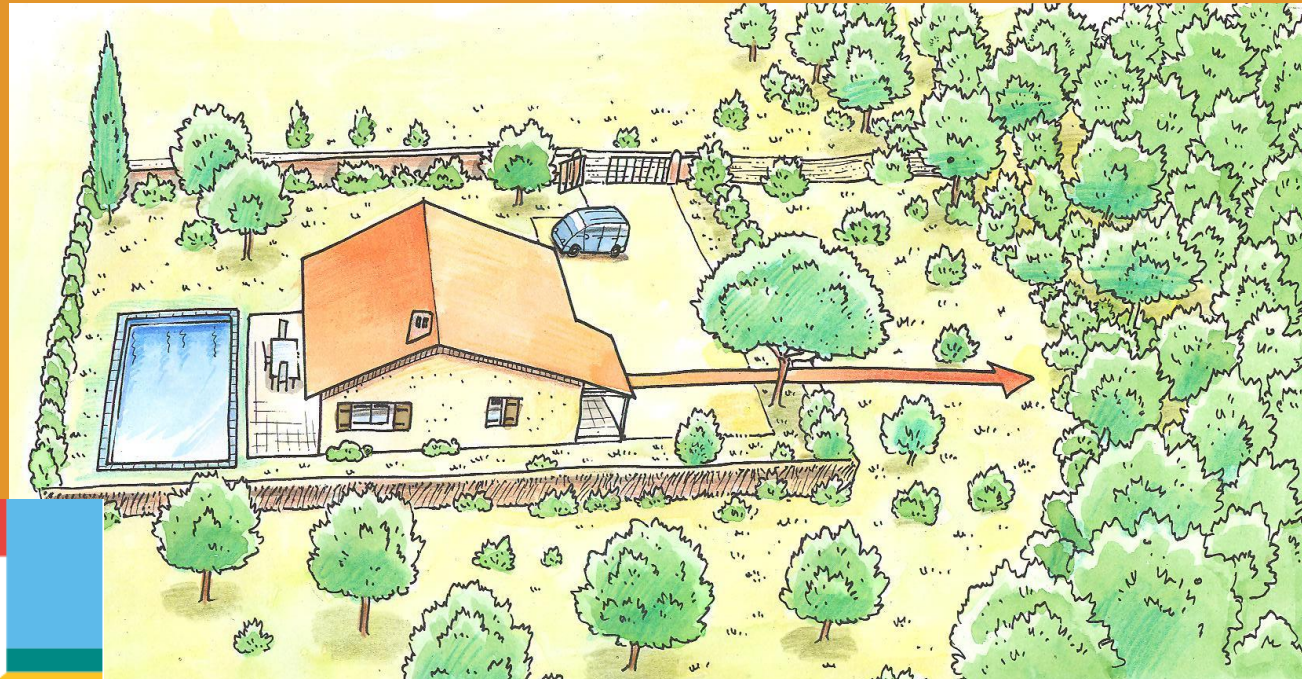


RISQUES MAJEURS

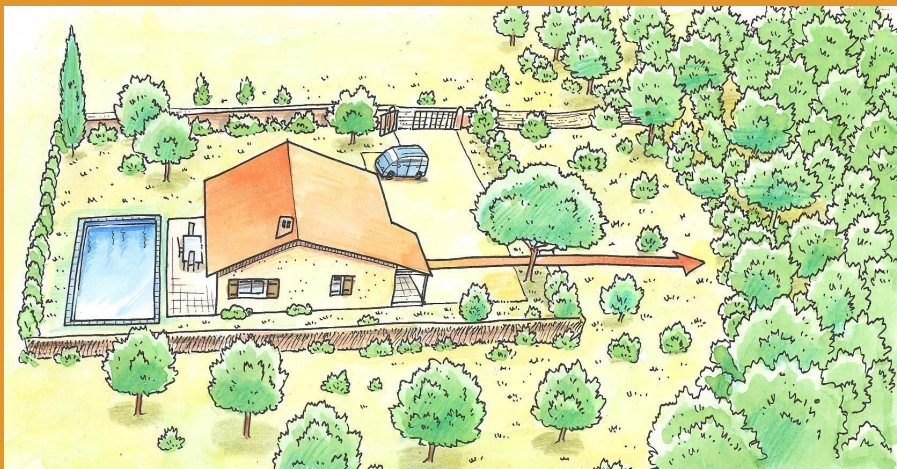
MERCI POUR
VOTRE ATTENTION

REUNION PUBLIQUE

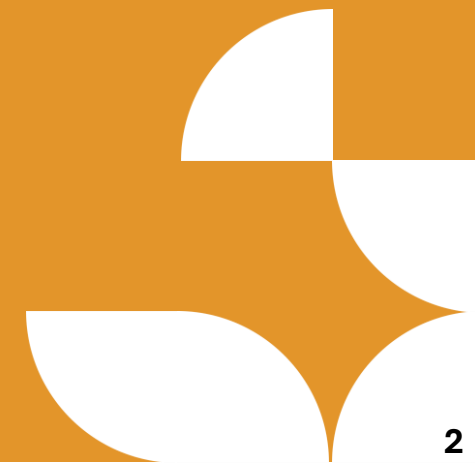
Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Pourquoi ?



Une efficacité prouvée

- Quand une maison est débroussaillée, elle n'est pas touchée par des dégâts dans 80% des cas*
- 90% des maisons impactées par les incendies n'étaient pas (ou étaient mal) débroussaillées*



* combinaison des RETEX Plan-de-la-Tour et Esparon + Gonfaron

Un double objectif

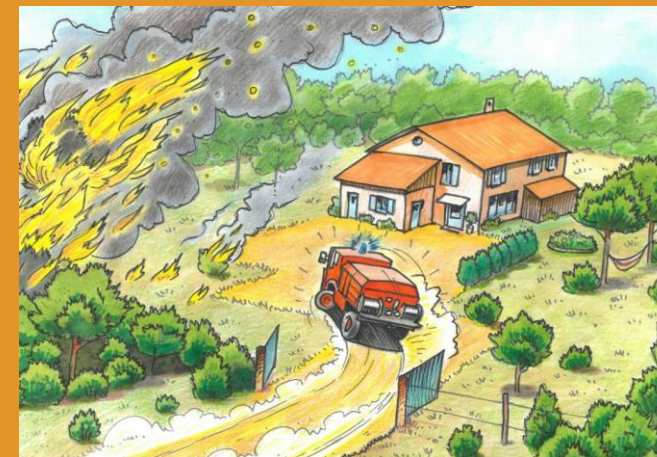
Les OLD ont un double objectif :

- réduire l'impact des incendies se propageant de la forêt vers les enjeux humains

➔ **Risque subi : « je protège ma maison »**

- protéger la forêt des incendies éclos aux abords des zones habitées et des infrastructures de communications et de transports d'énergies.

➔ **Risque induit : « je protège la forêt »**



Pourquoi le débroussaillage est-il devenu si important?

Parce que le risque de feu de forêt n'a jamais été aussi important.

Cause 1 : dérèglement climatique

Evolution rapide du climat ces dernières années:

- Augmentation des températures
 - Des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues
- Conditions météorologiques propices aux départs et à la propagation de feux de forêts

Pourquoi le débroussaillage est-il devenu si important?

Cause 2 : Evolution du territoire, progression de l'urbanisation et de la population vers les zones forestières

Parce que le risque de feu de forêt n'a jamais été aussi important



Lège en 1950/1965

ROK4 Team



Lège en 2022

ROK4 Team

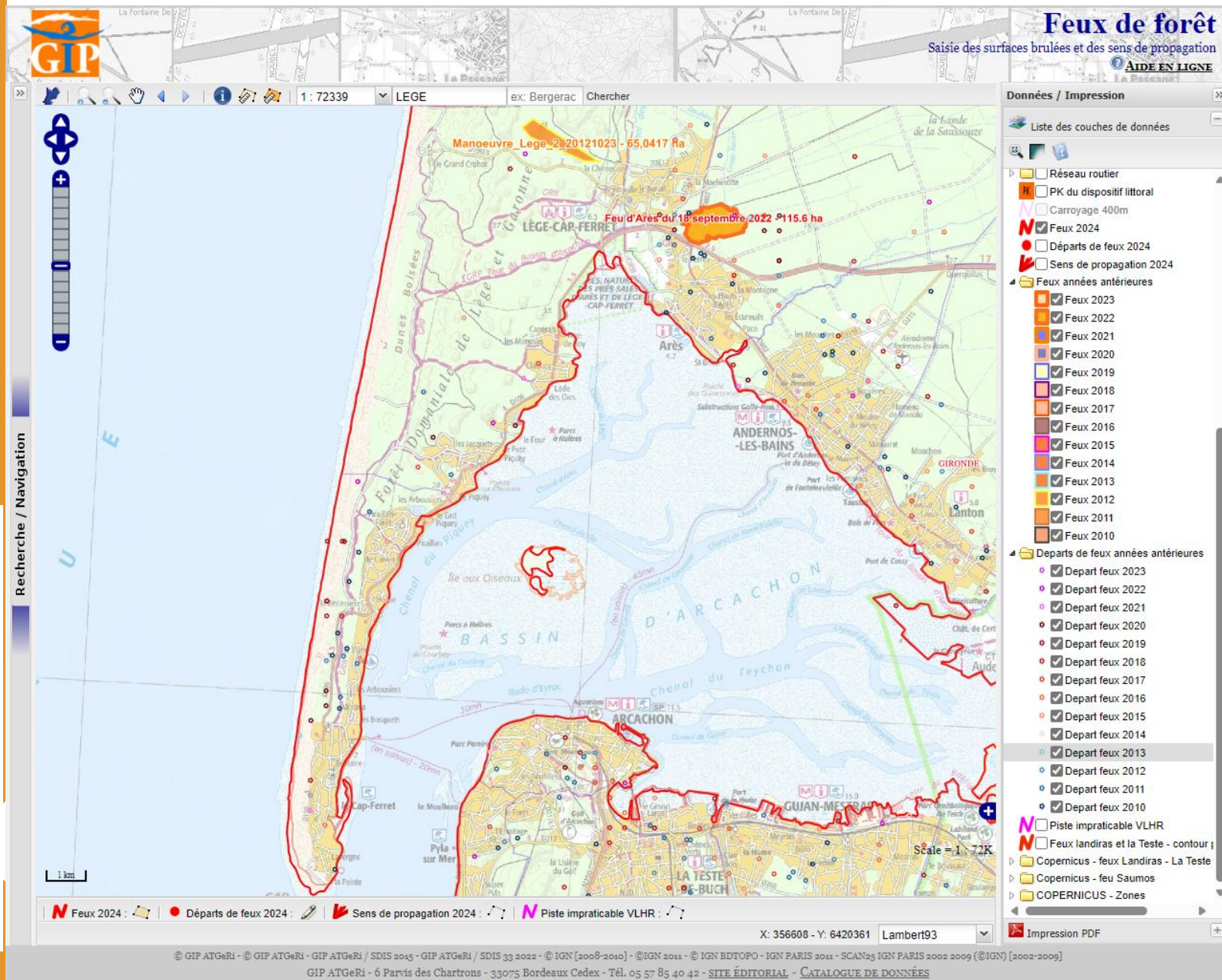
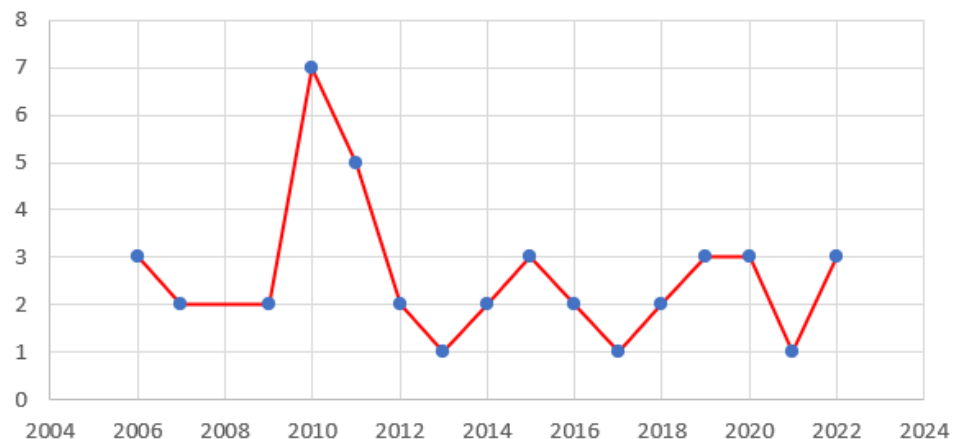
BDIFF

Base de Données sur les Incendies de Forêts en France

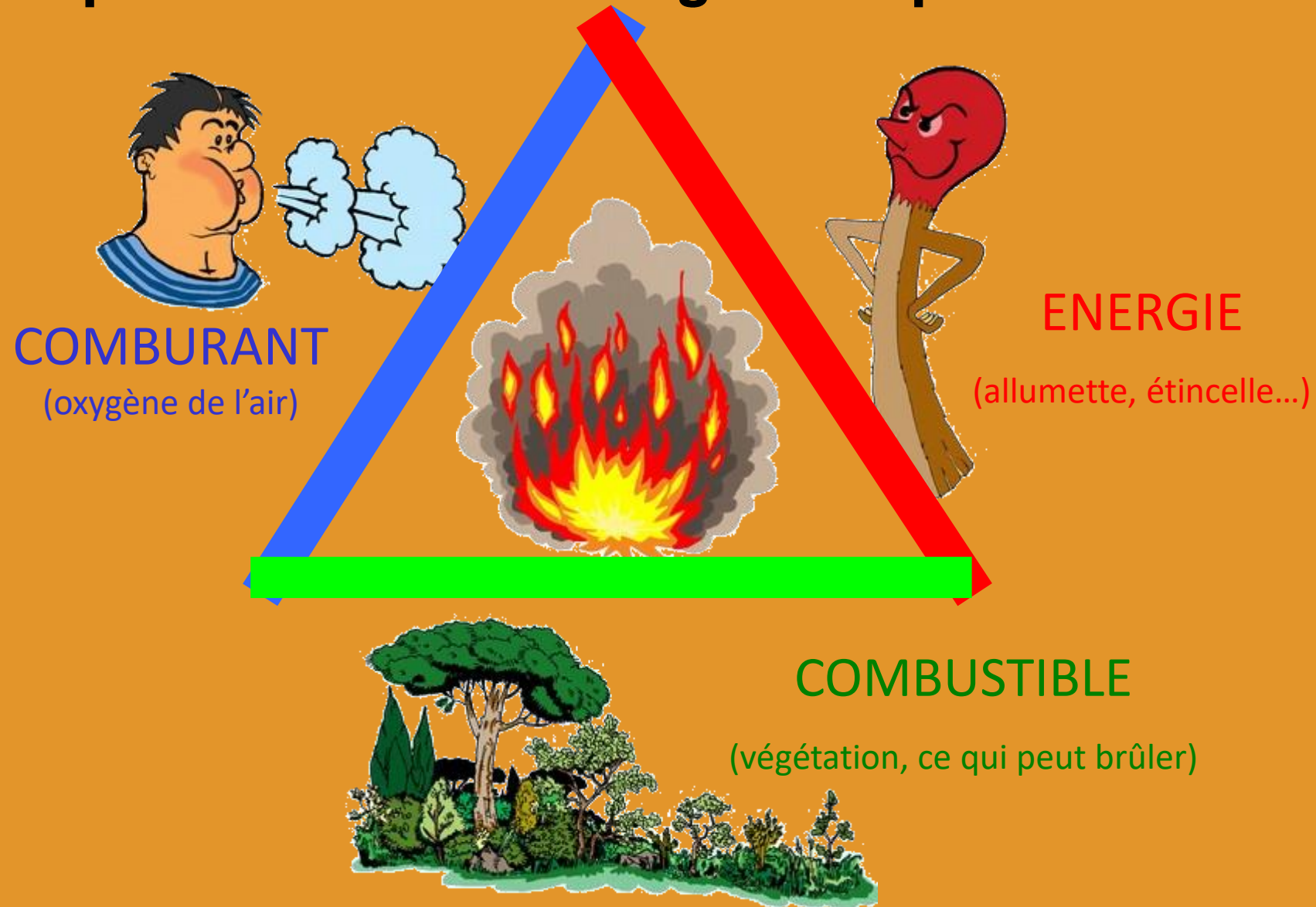
Historique des feux de forêts sur la commune de Lège-Cap-Ferret

42 DÉPARTS DE FEUX EN 17 ANS

Nombre de feux de forêts - Lège-Cap-Ferret
2006 - 2022



Pourquoi intervenir sur la végétation par débroussaillage ?



Pourquoi ?

Le débroussaillage représente la mesure de prévention la plus courante et la plus efficace pour prévenir les incendies ou limiter leur propagation et leur intensité.



Pourquoi ?

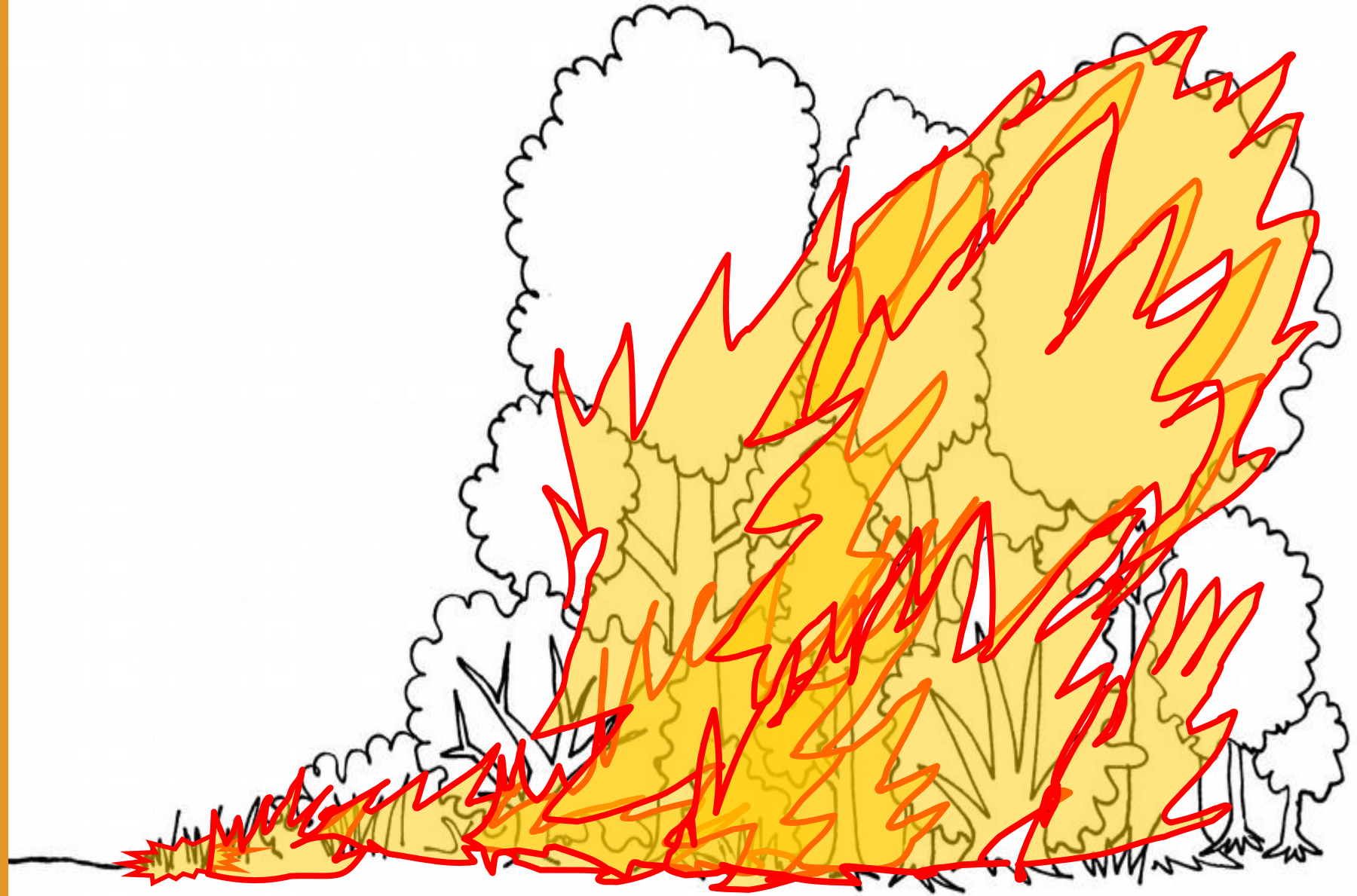
Les OLD limitent
la propagation
des incendies



Pourquoi?

La propagation d'un incendie

Les herbes et broussailles propagent le feu aux cimes des arbres.



Pourquoi?

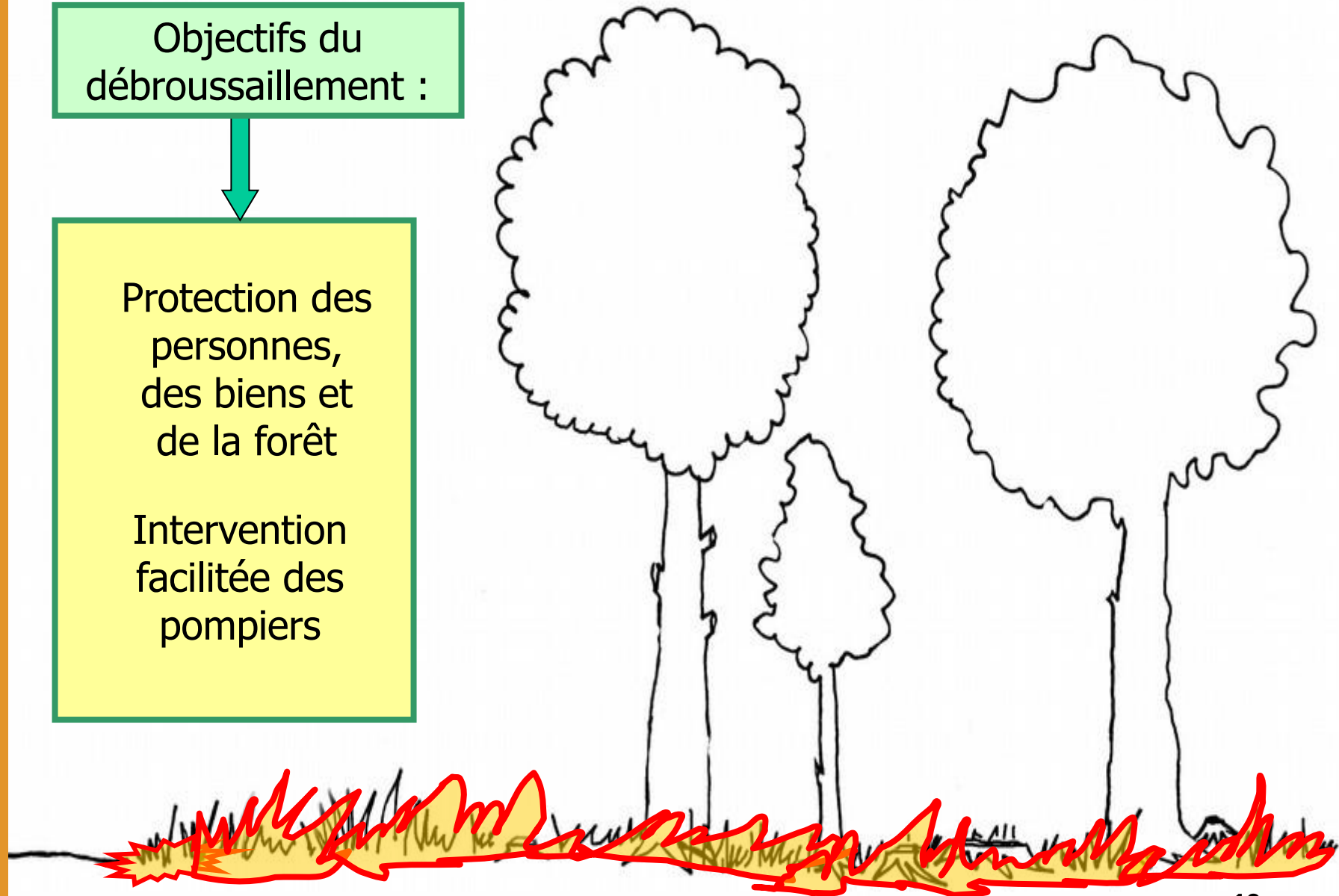
La propagation d'un incendie

Objectif : ralentir la progression du feu et diminuer son intensité.

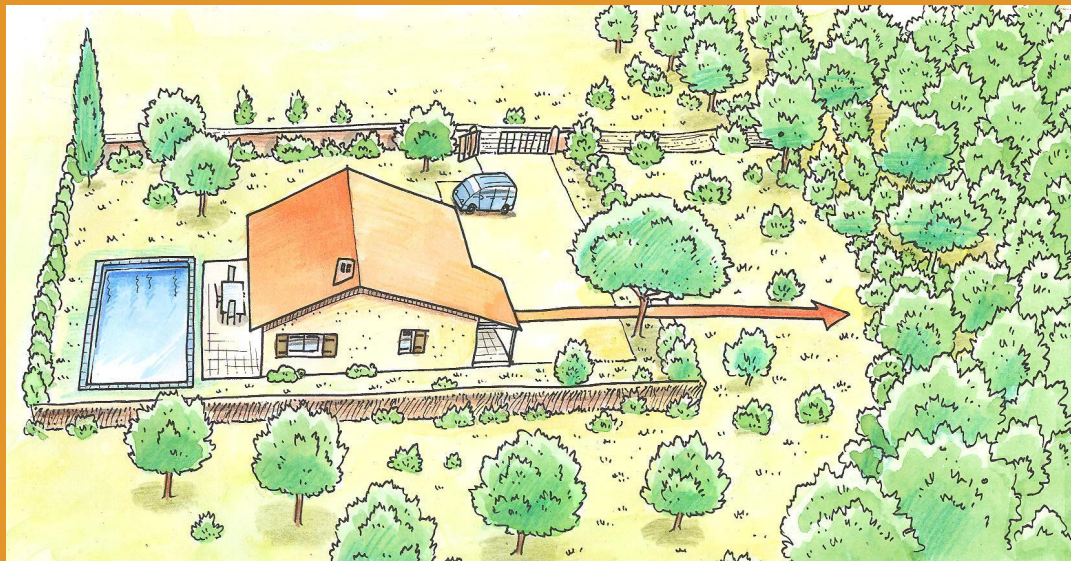
Objectifs du débroussaillage :

Protection des personnes, des biens et de la forêt

Intervention facilitée des pompiers



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Où ?

Où débroussailler?

The screenshot shows the Géoportail website interface. At the top, the URL is <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>. The page features the French Republic logo and the Géoportail logo. A search bar contains the text "Chercher un lieu, une adresse, une donnée". The main map area displays a coastal region with a prominent pink overlay, likely representing a clearing zone. A location marker is visible on the map. The sidebar on the right shows the current map layer as "Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage" (Informational zoning of legal clearing obligations) and includes options to "DE DONNÉES" and "ENREGISTRER LA CARTE". The bottom left corner shows a scale of 1:140 281 and a 5 km scale bar. The bottom right corner contains navigation controls for 2D/3D and a compass.

Où débroussailler?

Combinaison de lieu et d'occupation du sol.

Les OLD s'appliquent dans ces zones augmentées d'une bande périphérique de 200 mètres



Où débroussailler?

Combinaison de lieu et d'occupation du sol.

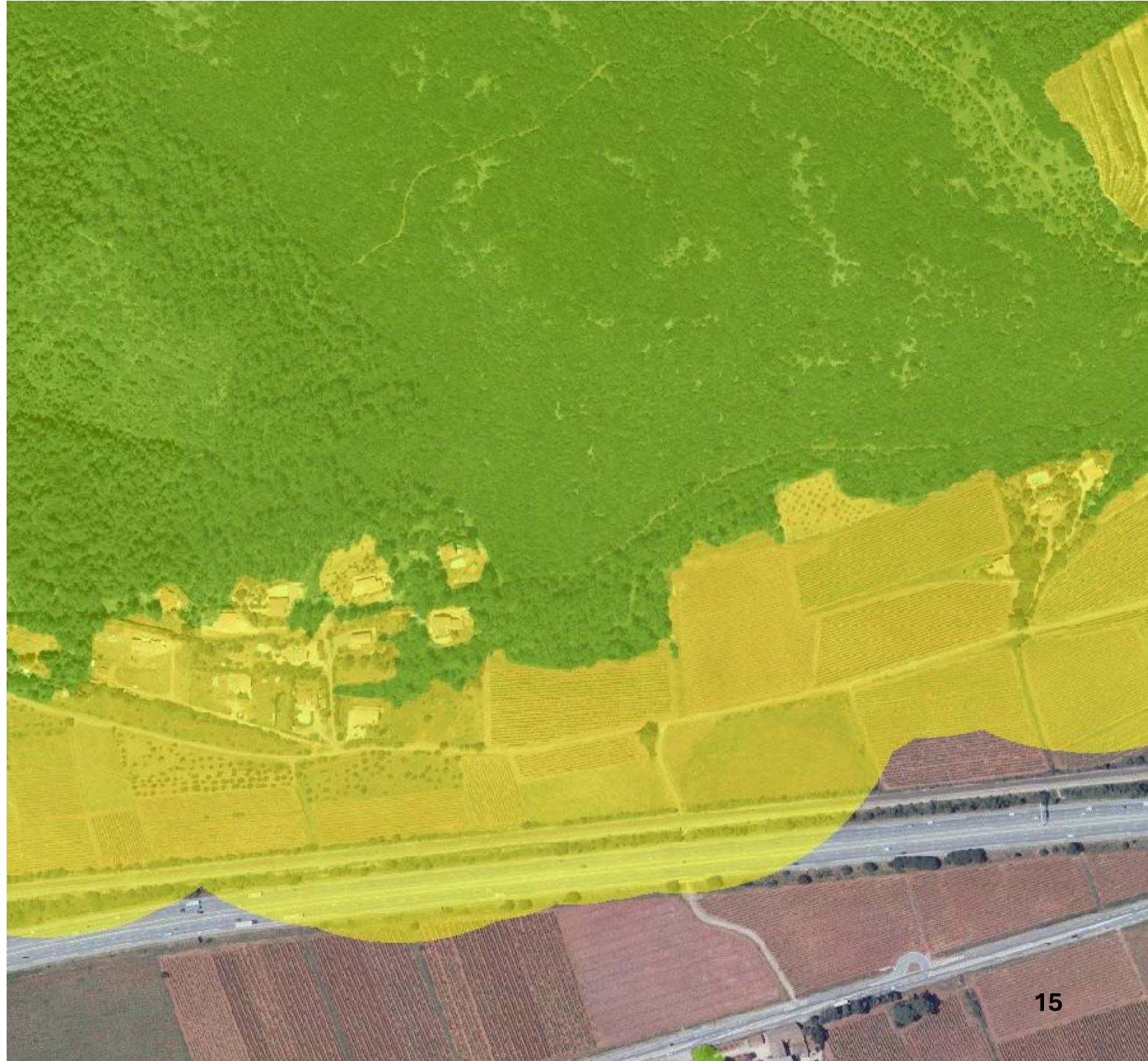
Les OLD s'appliquent dans ces zones augmentées d'une bande périphérique de 200 mètres



Où débroussailler?

Combinaison de lieu et d'occupation du sol

Les OLD s'appliquent dans ces zones augmentées d'une bande périphérique de 200 mètres



Où débroussailler?

Combinaison de lieu et d'occupation du sol et présence d'un enjeu.

3) Existe-t-il un générateur d'OLD ?



Seules les constructions ou installations répondant simultanément aux 3 caractéristiques suivantes sont exclues des OLD :

- pas de risque de mise à feu intrinsèque ;
- aucune présence humaine autre que celle nécessaire à leur entretien ;
- perte de valeur en cas d'incendie nulle, y compris pour les biens qu'elles contiennent

Où débroussailler?

Les OLD s'appliquent dans ces zones augmentées d'une bande périphérique de 200 mètres

En présence d'enjeux ponctuels ou linéaires

Sur 50 mètres autour des enjeux ponctuels*

* Les 50 mètres peuvent être portés à 100 mètres par le maire ou le préfet

Aux abords des infrastructures linéaires, sur une profondeur de 4 mètres (distance fixée par arrêté préfectoral)



Où débroussailler?

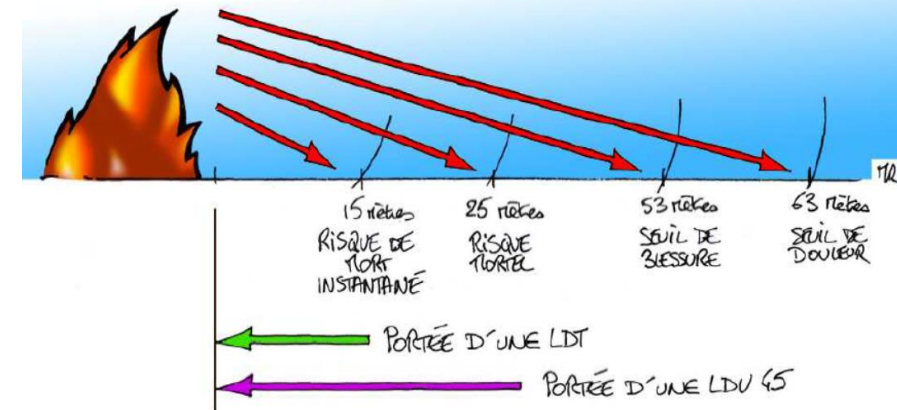
Pourquoi 50 mètres autour des enjeux ponctuels?

- Les 50 mètres peuvent être portés à 100 mètres par le maire ou le préfet
- Attention, un arrêté préfectoral ne peut pas réduire cette distance



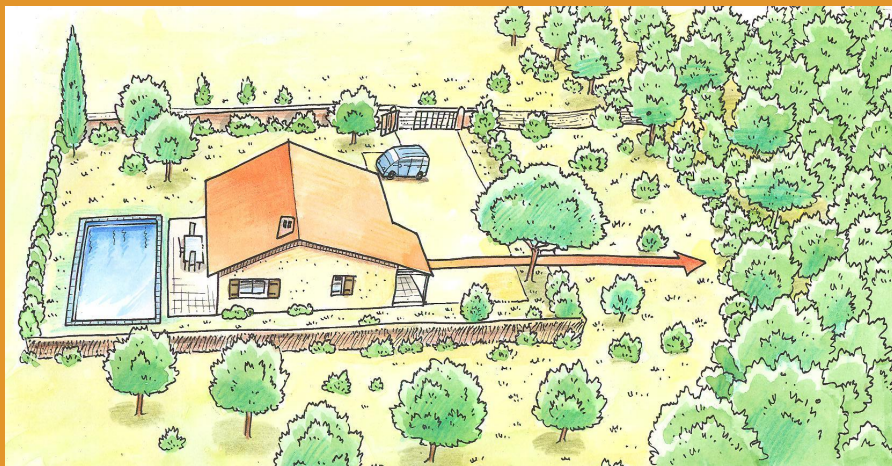
50 mètres sont indispensables pour casser la dynamique d'un incendie et permettre aux pompiers de lutter en sécurité. En deçà, le flux radiatif est $> 7\text{kW/m}^2$ (70°C)

- 100 mètres : rien ou presque
- 65 – 70 mètres : le seuil de douleur peut survenir
- 50 – 55 mètres : brûlure de la peau en l'absence d'EPI



Etudes INRAe qui met en avant que les **50 mètres** constituent même une **limite basse** qui ne doit pas être remise en cause, si l'on veut **rendre possible** une **intervention des secours en protection de ces bâtiments** dans les conditions de référence retenues .

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Quoi ?

QUOI?

Modalités

Les modalités du débroussaillage sont définies par la loi (L.131-10 du code forestier), mais surtout par arrêté préfectoral.

« On entend par débroussaillage les opérations de **réduction des combustibles** végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. »

Ces opérations assurent **une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.**

Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.

(...)

Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

Comment?
Modalités techniques



1. Coupe et élimination de la végétation basse

Comment?
Modalités techniques



2. Coupe et élimination arbustes en densité excessive, des arbres morts (avec accord du propriétaire).

Comment?
Modalités techniques



3. Le cas échéant (choix préfectoral), coupe et élimination des végétaux dans le périmètre des constructions et à l'aplomb des voiries

Comment?
Modalités techniques



4. Elagage des arbres maintenus

Modalités techniques minimum

Les modalités du débroussaillage sont définies par la loi

(L.131-10 du code forestier),

mais surtout par arrêté préfectoral.

Modalités habituelles :

- Suppression de la végétation herbacée et semi-ligneuse basse,
- Mise à distance des végétaux de la construction,
- Elagage des arbres maintenus,
- Nettoiement des produits issus du débroussaillage

Optionnelles :

- mise à distance des houppiers entre eux, ...



Comment ?

Modalités techniques

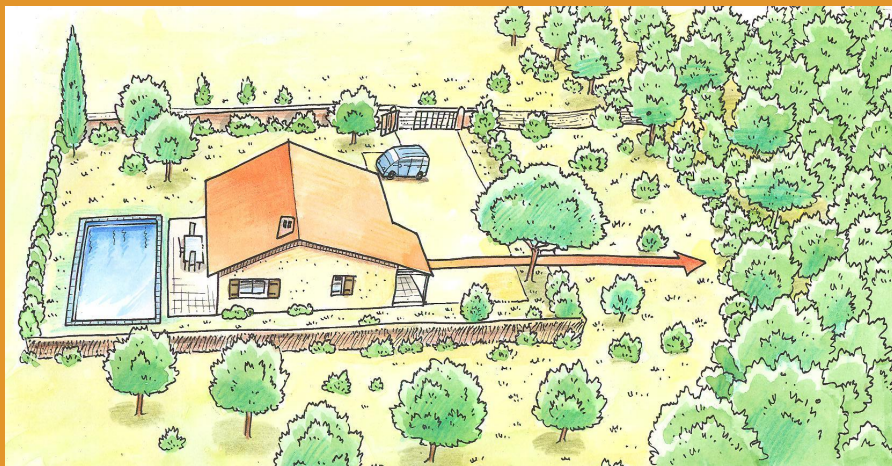
Périmètre autour des constructions

(avec ou sans mise à distance des houppiers en fonction des départements)

→ Les OLD, ce n'est ni un défrichage, ni une coupe rase



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Qui ?

Qui?

Qui est responsable de la réalisation du débroussaillage ?

C'est le propriétaire du bien à défendre qui est responsable de la mise en œuvre des OLD*.

Pour les parcelles en zone U des PLU, c'est le propriétaire de la parcelle qui est responsable.

* En cas de location, c'est toujours le propriétaire qui est responsable. Il peut cependant mentionner le débroussaillage dans les clauses du contrat de location afin de pouvoir le cas échéant se retourner au civil contre son locataire. Seule exception, le bail emphytéotique pour lequel, c'est le bénéficiaire du bail qui est responsable.

Qui?

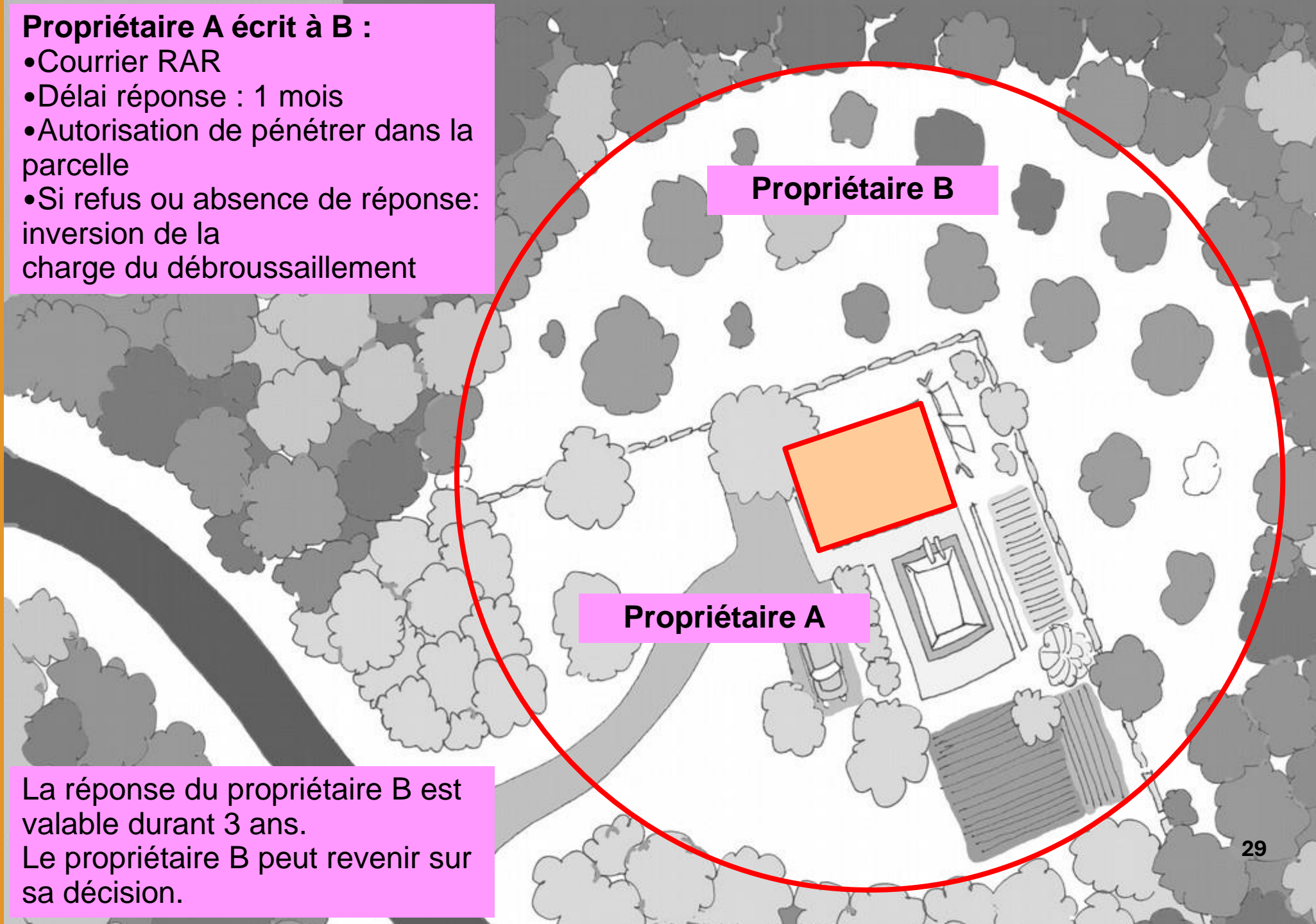
Propriétaire A écrit à B :

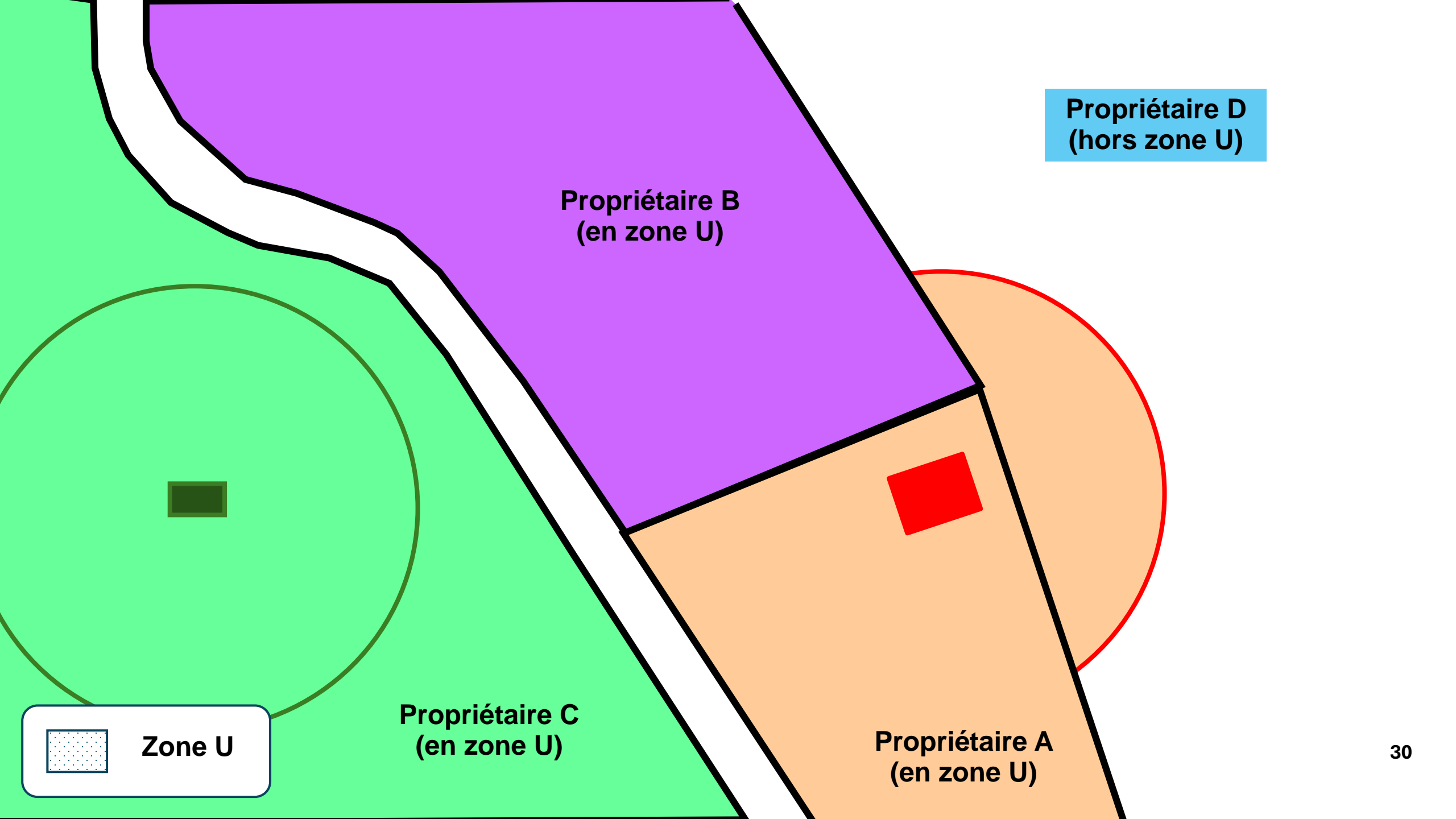
- Courrier RAR
- Délai réponse : 1 mois
- Autorisation de pénétrer dans la parcelle
- Si refus ou absence de réponse: inversion de la charge du débroussaillage

Cas général :

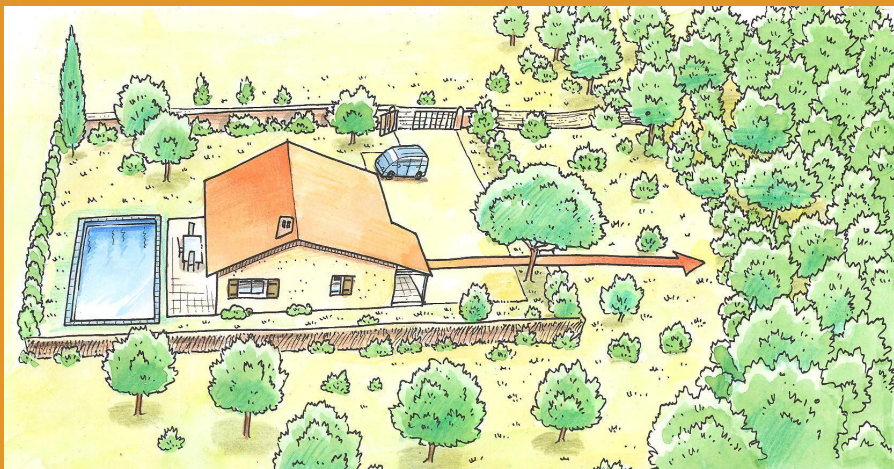
C'est le propriétaire du bien à défendre qui est responsable de la mise en œuvre des OLD

La réponse du propriétaire B est valable durant 3 ans.
Le propriétaire B peut revenir sur sa décision.





Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



Sanctions ?

Les sanctions en cas de non-débroussaillage

De la police administrative

et/ou

de la police pénale

Les sanctions

PENALES	ADMINISTRATIVES
Contravention de 5 ^{ième} classe (jusqu'à 1500 €) Possibilité d'amende forfaitaire à 200 €	Mise en demeure
Délit si non-respect de la mise en demeure (50 €/m ² non débroussaillé + astreinte)	Pourvoi d'office aux frais du propriétaire de l'habitation
	Amende administrative de 50 €/m ² non débroussaillé

Absence partielle de prise en charge par les assurances
(Art. L.122-8 du code des assurances)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

D.F.C.I.
Défense des Forêts Contre l'Incendie

